L’AGENCE DU MÉDICAMENT ALERTE DE NOUVEAU SUR LES INTOXICATIONS AU CANNABIS DES JEUNES ENFANTS

Dans un communiqué paru le 20 août, l’Agence nationale de sécurité du médicament (Ansm) alerte de nouveau les professionnels de santé et les usagers de cannabis sur l’augmentation constante du nombre de cas d’intoxications accidentelles des jeunes enfants au cannabis.

Le réseau de surveillance de l’ANSM relève en effet qu’il y a eu 2,5 fois plus d’intoxications entre 2015 et septembre 2017 qu’entre 2010 et 2014, 2 fois plus d’hospitalisations et 5 fois plus de cas graves d’intoxication. Dans certains cas le pronostic vital a été engagé même si heureusement aucun décès n’est à déplorer.

Ces ingestions accidentelles ont lieu le plus souvent dans **le cadre familial** particulièrement durant la période estivale et lors des fêtes de fin d’année.

Dans un précédent article nous rappelions ces précautions :

- Si vous êtes consommateur de cannabis en contact avec des jeunes enfants ne suscitez pas leur curiosité et rangez le cannabis hors de leur portée
- Si un enfant est susceptible d’avoir absorbé du cannabis (somnolence inhabituelle, agitation, vomissements, tremblements, convulsions…) appelez sans tarder le SAMU (15)
- Informez vos proches consommateurs de cannabis de ce risque pour les enfants

Articles en lien :

Intoxication par le cannabis : attention aux jeunes enfants (21/02/2018)

Cannabis : ne le laissez pas à la portée des enfants ! (20/10/2015, mis à jour 19/06/2018)